



N° de résolution
ou annotation

2024-173



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

3.1 RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE – FORAGE EXPLORATOIRE SUR LE LOT N° 3 476 970

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut augmenter la quantité d'eau disponible au cours des années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec la recommandation du technicien de notre usine de traitement de l'eau potable et de l'expérience reconnue du soumissionnaire du réseau d'eau potable de Berthier-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) le mandat de procéder à la mise en œuvre de la phase exploratoire sur le lot n° 3 476 970 (parc des Loisirs) en vue de l'érection éventuelle d'un nouveau puit d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua a transmis des offres de services à trois entreprises pour la construction d'un puits de 150 mm à Berthier-sur-Mer et qu'elle nous recommande l'octroi du contrat à la firme Samson et Frères :

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

DE CONFIER à la firme Samson et Frères le mandat de procéder à la construction d'un puits de 150 mm sur le lot n° 3 476 970 (parc des Loisirs) au montant de 23 150 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.2 AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LA PLÉNIÈRE MADA SUR LE VIEILLISSEMENT – 30 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'est engagée (résolution 2023-108) dans la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a choisi de consulter les personnes âgées de 50 ans et plus par le biais de la tenue de groupes de discussion afin qu'elles s'expriment sur les enjeux les concernant ;



N° de résolution
ou annotation

2024-175



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette consultation aura lieu toute la journée du 30 novembre prochain de 9h30 à 15h15 et que des collations et un repas pour le dîner seront offerts.

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Côté a offert ses services de traiteur pour la préparation du repas.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le remboursement des factures de madame Denise Côté jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

ADOPTÉE

3.3 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DES BANCS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONVERSION DE L'ÉGLISE EN SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a convenu d'aller de l'avant dans la transformation de l'église en salle multifonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de cette transformation consiste notamment à enlever les bancs ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit définir les termes exacts du contrat, notamment en ce qui concerne la conservation du bois et des fournitures (crochets et numéros) ;

POUR CES MOTIFS :

2024-176

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ACCORDER le contrat d'enlèvement des bancs à l'entreprise Rénovation Séquoia pour le montant de 3 825 \$ plus les taxes applicables. Une somme supplémentaire de 50 \$ pour chaque banc réassemblé sera facturée à la municipalité. Ce dernier montant pourra être récupéré lors de la vente des bancs par la municipalité.

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 16h51.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation